



Cotonou le 16 juin 2025

N°258-2025/LD/PDT/SA

Le Président

A

Tous les Responsables du parti
« Les Démocrates »
Cotonou

Objet : Fixation du délai de réception des dossiers et mise en œuvre des Directives pour la désignation des candidats aux élections communales et municipales

Messieurs les Responsables,

La Coordination Nationale en sa séance du 02 mai 2025 a étudié et fait des amendements sur les Directives de désignation des candidats aux élections communales et municipales pour le compte des élections générales de janvier 2026. Ces amendements ont été validés à la séance du Comité Permanent de la Coordination Nationale du 12 juin 2025.

Les Directives jointes en annexe définissent le mécanisme de réception des dossiers, les attributions de la Commission Nationale de Candidature, les critères de candidature et les dispositions particulières.

Afin de rendre effective la politique d'inclusion significative des femmes, les coordinations communales doivent dans l'établissement des listes, privilégier jusqu'à hauteur de **trente pour cent (30%)**, les candidatures féminines autant que faire se peut.

Le délai de réception des dossiers au niveau des Coordinations Communales ou des Coordinations de Circonscription Electorale pour le cas de Cotonou est fixé du **18 juin 2025 au 22 juillet 2025**.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

PJ : Directives pour la désignation des candidats aux élections communales et municipales.

06 BP 1325
Cotonou
+ 229 55 83 83 83
+ 229 66 69 33 33

Email : ldlesdemocrates@gmail.com

Pour le Président et P.O
Le Mandataire Délégué

Alassani TIGRI



"Les démocrates, tous unis pour la patrie !"